

**News de juillet**

**PEROU**

**Massacre : un général accuse l'armée**

Selon un officier de l'armée péruvienne - le troisième dans la hiérarchie - un détachement militaire est responsable du massacre, en juillet 1982, d'un universitaire et de dix étudiants de l'Université de **\*\*La Cantuta\*\***, près de Lima, en dépit des démentis de l'armée.

**Le général Rodolfo Robles Espinoza, auteur d'une déclaration signée incriminant l'armée, a demandé l'asile politique en Argentine.**

Selon sa déclaration, le massacre "a été commis par un détachement spécial des services du renseignement sous les ordres directs de Vladimiro Montesinos... chef virtuel du Service national du renseignement nationaux... mais toujours avec la pleine connaissance et approbation du Commandant en chef de l'armée." Il désigne aussi nommément les officiers responsables de la préparation et de la mise à exécution de ce crime.

Malgré ces accusations, on risque de ne jamais connaître toute la vérité concernant les allégations de massacre, et les responsables ne seront peut-être jamais traduits en justice. Le général José Picón, président d'un tribunal militaire enquêtant au sujet des allégations de massacre, aurait dit au général Robles : "L'Inspection générale de l'armée est parvenue à la conclusion que ni l'armée ni aucun de ses membres n'ont rien à voir avec cette affaire... je vais donc faire traîner les choses en longueur jusqu'à oubli complet de cette affaire." Le général Picón aurait aussi déclaré au général Robles avoir reçu des instructions précises du général en chef, le général Nicolás de Bari Hermoza, lui enjoignant d'éviter tout discrédit à l'armée.

Le peu de progrès accomplis par le tribunal militaire dans la recherche de la vérité au sujet du massacre n'a rien d'inhabituel ; malgré le nombre croissant des actes de torture, des "disparitions" et des assassinats politiques au Pérou, les tribunaux militaires ont rarement poursuivi, et pratiquement jamais condamné des militaires accusés de violations des droits de l'homme. En outre le renvoi par la Cour suprême d'un dossier des droits de l'homme devant un tribunal militaire, enlève aux tribunaux civils toute latitude d'effectuer une enquête indépendante.

En mai 1993, AI a écrit au président Alberto Fujimori pour lui demander instamment d'arrêter les investigations du tribunal militaire, et de veiller à ce qu'une enquête publique, indépendante et approfondie ait lieu sur les allégations extrêmement graves du général Robles.

L'absence d'une telle enquête et de poursuites devant la justice civile ne pourront que renforcer la quasi impunité dont jouit l'armée péruvienne depuis plus de 10 ans d'atteintes systématiques aux droits de l'homme.

## **SOUDAN**

### **Le visage de la répression**

Alors que peu d'arrestations politiques avaient été signalées dans les mois précédents, les services de sécurité soudanais ont appréhendé au moins 50 personnes en avril et mai lors d'une vague d'arrestations dans le nord du Soudan. Certains détenus ont été battus, et beaucoup d'entre eux pourraient avoir été torturés.

La première de ces mises en détention a suivi à la mi-avril la large diffusion d'un discours de l'ancien premier ministre Sadiq al-Mahdi prônant le retour à la démocratie pluraliste. Parmi les personnes arrêtées il y avait des membres du parti Umma interdit de Sadiq al-Mahdi, et de l'Ansar, un ordre religieux traditionnel de l'islam soudanais fondé par son arrière-grand-père .

Les chefs religieux de l'Ansar, y compris des imams d'Omdurman et d'autres parties du pays, ont été détenus sans inculpation ; fin mai ils restaient détenus sans communication avec l'extérieur dans des centres secrets dénommés au Soudan "maisons des esprits".

Une autre série d'arrestations, sans rapport semble-t-il avec celle-ci, a eu lieu en avril, les autorités ayant annoncé la découverte d'un complot pour renverser le gouvernement. Au moins 14 hommes ont été arrêtés, dont les politiciens Fadlalla Burma Nasir du parti Umma et Mirghani Abd al-Rahman Suleiman du Parti d'union démocratique. Neuf des personnes arrêtées ont par la suite fait à la télévision soudanaise des déclarations officiellement présentées comme des "aveux".

Au début de l'année, les autorités avaient relâché plusieurs détenus politiques, tentant apparemment de prévenir des critiques internationales concernant la situation des droits de l'homme. Cette initiative diplomatique paraît avoir été abandonnée en mars, quand les Nations Unies ont donné suite à leur décision de nommer un Rapporteur spécial pour enquêter sur les violations des droits de l'homme au Soudan. Depuis lors les progrès récents se sont révélés superficiels et la répression au Soudan montre à nouveau son vrai visage.

**ISRAEL/TERRITOIRES OCCUPES****Mort par asphyxie en détention**

Un Palestinien est mort, apparemment après l'inhalation d'une substance toxique et des sévices en détention. Le 20 mars, au camp de réfugiés de Deir al-Balah - dans la bande de Gaza - des soldats auraient jeté une bombe fumigène à l'intérieur d'une maison. Ils auraient ensuite appréhendé Ayman Nassar et trois autres hommes alors qu'ils sortaient de la maison, toussant et suffoquant.

Au bout de trois jours en détention, les soldats ont ramené Ayman Nassar au camp, apparemment pour trouver une cache d'armes. Selon des témoins, il était pâle, affaibli et ne pouvait marcher ni parler correctement. Il est tombé à terre et aurait été de nouveau frappé avant de retourner en prison. Ce jour-là, le 23 mars, il a été transféré au service des soins intensifs de l'hôpital de Barzalai en Israël, où il est décédé le 2 avril.

Selon un pathologiste danois qui assistait à l'autopsie, la mort d'Ayman Nassar est due à une pneumonie causée par la rupture d'œdèmes aux poumons... provoqués sans doute par une substance fumigène... et probablement par des coups portés à la poitrine". D'après le pathologiste, Ayman Nassar aurait pu survivre s'il avait été hospitalisé plus tôt.

AI a demandé l'ouverture d'une enquête indépendante et approfondie sur les circonstances du décès d'Ayman Nassar et le traitement en détention des trois autres hommes. Elle a aussi demandé des éclaircissements au sujet des directives officielles couvrant l'usage d'une force de tir importante, ainsi que d'un gaz apparemment toxique, contre des habitations où l'on suspecte la présence clandestine de personnes recherchées par la police pour arrestation.

**CHINE**

**Zhang Ruiyu, une chrétienne de 55 ans, aurait été rouée de coups par la police avant son arrestation en 1990 ; on craint qu'elle n'ait subi d'autres mauvais traitements en détention.**

**Zhang Ruiyu avait précédemment purgé deux peines de prison - plus de sept ans au total - pour prosélytisme. Après sa remise en liberté en avril 1989 elle a tenu des réunions religieuses à son domicile. Le 31 mai 1990, plusieurs inspecteurs du poste local de la police de sécurité auraient fait irruption chez elle et confisqué des textes religieux et des bibles. Ils lui auraient brûlé le visage avec des matraques électriques et l'auraient frappée avec une telle violence qu'elle a eu plusieurs dents cassées. Après cet incident elle aurait été maintes fois harcelée et battue par la police et finalement arrêtée le 25 août 1990. Après son arrestation Zhang Ruiyu a été maintenue de nombreux mois au secret.**

**Zhang Ruiyu appartient à un groupe local de l'Eglise du Nouveau Testament, dans la province de Fujian, une congrégation protestante interdite par les autorités locales. Elle aurait été jugée en avril 1991, et condamnée en septembre 1991 à quatre ans de prison pour "propagande et agitation contre-révolutionnaires", charge concernant apparemment sa correspondance et des entrevues "Mégales" qu'elle aurait eues avec des étrangers. Elle est détenue dans une prison pour femmes dans la province de Fujian.**

**Prière d'envoyer des appels au gouvernement demandant la libération immédiate et inconditionnelle de Zhang Ruiyu et l'ouverture d'une enquête sur les allégations de mauvais traitements ainsi que la poursuite des responsables en justice, à : M. Li Peng/Premier Ministre/Guowuyuan/9 Xihuangchenggenbeijie/Beijingshi 100032/République populaire de Chine.**

**KOWEÏT**

Zahra Muhammad Abd al-Khaliq, une Jordanienne de 24 ans, a été condamnée pour "collaboration" avec les autorités irakiennes durant l'occupation du Koweït. Elle purge une peine de 10 ans de détention à la prison centrale du Koweït. Elle n'a pas été inculpée d'avoir utilisé la violence ni préconisé son usage ; elle est prisonnière d'opinion.

Zahra travaillait comme secrétaire pour le journal koweïtien **\*\*al-Qabas\*\*** quand il a été fermé par les autorités irakiennes pendant l'occupation pour être remplacé par le journal **\*\*al-Nida\*\***, sous contrôle irakien. Elle a témoigné au tribunal qu'elle avait d'abord refusé de travailler pour le nouveau journal, mais des agents de l'armée irakienne sont venus chez elle, ont confisqué son passeport et exercé des pressions pour l'obliger à travailler pour **\*\*al-Nida\*\***.

En avril 1991, après le retour du Gouvernement koweïtien, Zahra a de nouveau été arrêtée et accusée de collaboration avec l'Iraq. Elle déclare qu'elle a subi des mauvais traitements en détention, et n'a pas eu l'autorisation de voir son avocat avant le procès. Le tribunal de la loi martiale a déclaré Zahra et 14 autres personnes qui avaient aussi travaillé pour **\*\*al-Nida\*\*** coupables de collaboration : six ont été condamnées à mort ; leur peine ayant été commuée plus tard en emprisonnement à vie ; les autres ont été condamnés à dix ans de prison.

Le tribunal de la loi martiale, siégeant en mai et juin 1991, a condamné au total 101 personnes pour collaboration à l'issue de procès d'une injustice flagrante. De nombreux avocats de la défense n'ont pas été autorisés à voir leurs clients, ni à interroger contradictoirement les témoins à charge ; certaines condamnations ont été prononcées sur la seule base d'"aveux" arrachés par la torture ; et aucun accusé n'a bénéficié du droit d'appel.

Les procès ont continué jusqu'à la levée de la loi martiale fin juin 1991. Ceux qui avaient été arrêtés sous la loi martiale ont été maintenus en détention sans jugement jusqu'en avril 1992 - leurs procès ont alors commencé devant la Cour de sûreté de l'Etat, dont les procédures sont également non conformes aux normes internationales pour un procès équitable. A ce jour un homme a été exécuté après sa condamnation à mort par la Cour de sûreté de l'Etat.

Prière d'envoyer des appels courtois pour demander la libération immédiate et inconditionnelle de Zahra Muhammad Abd al-Khaliq, à : Son Altesse Shaikh Saad al-Abdallah al-Sabah/Premier Ministre/Al-Diwan al-Amiri/Koweït.

**ANGOLA**

**Pedro Katenguenha, un photographe d'une cinquantaine d'années, était parmi des personnes que les forces gouvernementales, ou des civils armés par leurs soins, ont abattues de sang froid au début de 1993, dans la ville de Benguela, pour avoir simplement exprimé leur soutien à l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola).**

**L'Accord de paix de 1991 semblait pouvoir mettre fin à une guerre de 16 années entre l'UNITA et le MPLA (Mouvement populaire pour la libération de l'Angola) au pouvoir. En septembre 1992, les troubles ont repris après le succès du MPLA aux élections législatives - qui s'étaient dans l'ensemble déroulées librement et équitablement, selon les observateurs des Nations Unies. Néanmoins l'UNITA, accusant le MPLA de fraude électorale généralisée, a réorganisé son armée et commencé à assumer le contrôle de villes et de villages.**

**Les combats ont repris fin octobre 1992 dans la capitale, Luanda, alors que des pourparlers étaient en cours pour mettre fin à l'impasse. Les forces gouvernementales ont attaqué bureaux et résidences de l'UNITA. La police paramilitaire, aidée par des civils armés, a fouillé systématiquement les maisons à la recherche des partisans de l'UNITA, dont plusieurs centaines sont morts ou ont été abattus délibérément. Des centaines d'autres ont été mis en détention : certains ont "disparu". Des douzaines d'autres ont été emmenés dans un cimetière et exécutés extrajudiciairement.**

**En janvier, les forces gouvernementales, aidées de civils armés, ont attaqué des membres de l'UNITA à Benguela et à Lubango. Pedro Katenguenha faisait partie des victimes qui par douzaines ont été éliminées de sang froid. Il y avait aussi un pasteur protestant qu'on a traîné hors de sa maison pour l'abattre sous les yeux de sa famille.**

**L'UNITA a aussi délibérément tué des opposants présumés dans les zones qu'elles contrôlait avant les élections comme dans celles qu'elle a occupées par la suite. Dans la seule province de Benguela des sources gouvernementales ont signalé la mise à mort de douzaines de personnes fin 1992, par des membres de l'UNITA.**

**Prière d'écrire pour demander au gouvernement d'ouvrir une enquête sur la mort de Pedro Katenguenha et d'autres partisans de l'UNITA et de traduire les responsables en justice, à : Sua Excelência/Presidente José Eduardo dos Santos/Gabinete da Presidência da República/République d'Angola.**

**TUNISIE****Des militants politiques pris pour cible**

**Au cours des 18 derniers mois, de nombreux militants et sympathisants du Parti communiste des travailleurs tunisiens ont été arrêtés, maltraités ou torturés, et emprisonnés à l'issue de procès inéquitables.**

**Ils ont été condamnés à des peines d'emprisonnement atteignant cinq ans pour appartenance à une organisation non autorisée, tenue de réunions non autorisées, diffusion de tracts et collecte de fonds sans autorisation. Ce sont des prisonniers d'opinion.**

**Les détenus, y compris des femmes, ont été maltraités et torturés dans des commissariats à Gabès, El Kef, Tunis et Monastir pendant leur garde à vue, souvent prolongée au-delà du délai de 10 jours autorisé par le droit tunisien.**

**Les méthodes de torture incluaient la suspension des détenus pendant des heures dans des positions pénibles, les coups sur la plante des pieds, les organes génitaux et d'autres parties du corps, des décharges électriques sous les yeux, et des sévices sexuels pratiqués avec des bâtons.**

**On a menacé certains détenus de les violer ainsi que les femmes de leur famille. On a montré à d'autres des actes de décès en blanc, en leur demandant de choisir la cause de leur décès. Une femme enceinte arrêtée à Gabès en novembre 1992 a été battue et maltraitée par des policiers qui lui ont dit : "Nous te ferons perdre ce que tu as dans le ventre".**

**Les avocats de la défense ont demandé l'examen médical de leurs clients, dont certains portaient encore les marques de torture, et des enquêtes au sujet de leurs allégations de torture. Néanmoins les demandes d'examen médical ont été systématiquement ignorées.**

**Les accusés ont été condamnés sur la base d'aveux sur lesquels beaucoup d'accusés sont revenus à l'audience, arguant qu'ils leur avaient été arrachés sous la contrainte.**

**Certains accusés ont été jugés et condamnés par contumace, et par la suite arrêtés et emprisonnés. D'autres restent dans la clandestinité, et leurs femmes et familles ont aussi été victimes d'arrestations arbitraires, de harcèlement et de mauvais traitements. Les agents des forces de sécurité ont perquisitionné chez elles, souvent la nuit et sans mandat, et se sont introduits de force dans leurs domiciles lorsque les familles ne voulaient pas les laisser entrer sans mandat.**

**ESPAGNE****Torture : l'Espagne doit rendre des comptes**

Les Nations Unies ont sévèrement critiqué l'Espagne au sujet des allégations de torture et de mauvais traitements incriminant les forces de sécurité espagnoles.

Le Comité de l'ONU contre la torture s'est déclaré préoccupé de l'incidence accrue de la torture, de la longueur des enquêtes et de l'impunité dont jouissent apparemment ceux qui sont déclarés coupables de tels crimes. Siégeant en avril, le Comité a demandé à l'Espagne d'appliquer toutes les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la torture, ratifiée par cet Etat.

Le Comité, citant un certain nombre de cas, a demandé au Gouvernement espagnol des précisions sur plusieurs d'entre eux. Beaucoup de ces cas ont été couverts en détail dans un rapport récent d'AI\* : les allégations de torture et de mauvais traitements infligés à plus de 30 détenus basques soupçonnés d'appartenir au groupement armé de l'ETA\*\* (ETA) ; le passage à tabac d'un touriste arabe par des gardes civils à Ibiza ; et les coups infligés à un dirigeant syndical détenu après une manifestation à Majorque.

Le Comité a aussi noté la lenteur des tribunaux espagnols dans les enquêtes judiciaires sur des allégations de torture, citant l'instruction d'un cas de torture à Madrid, non conclue au bout de 14 ans - et dénonçant la pratique qui consiste à gracier les membres des forces de sécurité convaincus de torture. L'actuel conseiller de la garde civile en matière de terrorisme auprès du secrétaire d'Etat à la sécurité a été convaincu en 1987 d'avoir torturé une prisonnière, mais il n'a jamais été emprisonné. Au contraire il a bénéficié d'une promotion et plus tard d'une remise de peine annulant l'interdiction d'exercer une charge publique pendant quatre ans. En avril 1993, il a de nouveau été jugé pour avoir torturé un autre détenu.

Les coups de pied, de poing et de matraque sont les sévices les plus souvent signalés en Espagne. Les détenus portent souvent une cagoule pendant de longues périodes. D'autres personnes ont été soumises à des simulacres d'exécution, à demi asphyxiées avec des sacs en plastique ou torturées à l'électricité, et ont été l'objet d'injures obscènes ou racistes.

\*\*Espagne : Torture et mauvais traitements : Résumé des préoccupations d'Amnesty International\*\* (AI Index : EUR

41/01/93/F)



### **La Gambie abolit la peine de mort**

**La Gambie est le septième Etat africain à abolir la peine de mort.**

**Au cours des débats parlementaires sur cette question, le vice-président gambien a déclaré que la peine de mort était un châtiment cruel et irréversible, incompatible avec la conception du respect des droits de l'homme dans ce pays.**

**Le projet d'abolition présenté par le président, Sir Dawda Jawara, a été voté en avril à une écrasante majorité par le Parlement. Depuis l'accession à l'indépendance en 1965, 87 personnes ont été condamnées à mort, mais une seule exécution a eu lieu.**

**JORDANIE****Reprise des exécutions**

Deux hommes âgés de 28 et 29 ans ont été pendus en Jordanie : ce sont les premières exécutions dans ce pays depuis plus d'une année. Muhammad Ibrahim Muhammad et un autre homme, identifié seulement par les initiales J.M.A., ont été pendus dans la prison de Swaqa en janvier et février de cette année, après avoir été convaincus de meurtre. Les prisonniers des couloirs de la mort n'apprennent leur exécution qu'au dernier moment, et leurs familles n'en sont informées qu'après.

**TCHAD****Les forces tchadiennes responsables d'un massacre**

**Selon une commission d'enquête officielle, les forces de sécurité tchadiennes portent la responsabilité du massacre d'au moins 300 hommes, femmes et enfants dans le sud du pays.**

**Le gouvernement provisoire a ordonné une enquête en avril, des groupes des droits de l'homme ayant signalé au début de 1993 les meurtres de centaines de civils non armés dans trois villages de la préfecture du Logone Oriental.**

**D'après les conclusions de la commission, les soldats ont isolé les hommes d'un village sous prétexte de recensement, puis les ont fusillés de sang-froid. Dans un autre village, 18 personnes ont été égorgées ou abattues par des soldats. Et dans un troisième, les militaires ont investi un marché et ouvert le feu sur la foule - apparemment sans provocation.**

**Depuis l'envoi début de 1992 de milliers de soldats dans le sud du pays pour combattre un groupe d'opposition armé dont le chef, un officier rebelle, était l'auteur d'une tentative de putsch, des informations font état de massacres et d'autres violations des droits de l'homme par les forces de sécurité.**

**Le rapport officiel dit que la population locale a accusé la Garde républicaine de ces massacres mais ne confirme pas cette responsabilité. Toutefois les groupes de défense des droits de l'homme associés à l'enquête ont aussi publié les conclusions de la commission ; leur version mettait presque exclusivement en cause la Garde républicaine, disant que des atrocités avaient été commises sur les ordres du président Idriss Déby.**

**En mai, le gouvernement a annoncé la dissolution de la police de sécurité et la création d'une nouvelle force. Toutefois aucune mention n'était faite de poursuites contre les unités de l'armée tenues pour responsables par la commission, bien que leurs chefs aient apparemment été limogés.**

**TAIWAN****Le débat s'intensifie**

**L'exécution de Liu Huan-jong, condamné à mort en 1986 pour meurtre, et fusillé le 23 mars, a été au centre d'une grande controverse publique sur la peine de mort. Au moins 36 prisonniers ont été exécutés à Taiwan depuis le début de 1992.**

**Le ministre de la justice, Ma Ying-jeou, a déclaré après cette exécution qu'un "examen plus approfondi était nécessaire" au sujet de l'effet de dissuasion de la peine de mort sur la criminalité" et, le 23 mars, l'Assemblée a demandé au gouvernement d'étudier la question. Plusieurs législateurs avaient précédemment demandé la commutation de la sentence de Liu, mais le président, Lee Teng-hui, n'a jamais fait usage de son droit de grâce constitutionnel pour commuer les sentences capitales.**

**Après son exécution, certains des organes de Liu ont servi à des transplantations ; AI s'oppose à cette pratique, y voyant une incitation à faire participer les médecins aux exécutions.**

## **MALAWI**

### **Libérée après 11 ans de détention au secret**

Le "vent du changement" qui balaie l'Afrique depuis la fin de la guerre froide semble avoir finalement effleuré la Malaisie. En janvier, le Dr Hastings Kamuzu Banda, président-à-vie, a ordonné la libération de Vera Chirwa. Ses 11 années d'emprisonnement en faisaient le plus ancien prisonnier d'opinion d'Afrique ; elle avait partagé cette distinction contestable avec son mari, Orton Chirwa, jusqu'au décès en prison de celui-ci en octobre 1992.

En mai, Vera Chirwa, âgée de 61 ans, a fait le récit, lors de sa visite au Secrétariat international d'AI, de ses longues épreuves dans la notoire prison malawienne de Zomba. "J'ai été libérée", a-t-elle dit, "grâce à ce que vous avez fait, et aux pressions que vous avez exercées, mes amis d'AI."

En 1981, la veille de Noël, Vera et Orton Chirwa, et leur fils, Fumbani, ont été enlevés par des agents malawiens en Zambie. Le couple bénéficiait depuis 15 ans de l'asile politique, et participaient à la campagne en faveur de réformes politiques au Malawi depuis leurs domiciles de Tanzanie et de Zambie.

Vera a raconté qu'ils faisaient un voyage en Zambie - ils allaient passer les fêtes de Noël avec leur fille - quand ils sont tombés dans une embuscade tendue par des hommes de main. Ceux-ci lui ont pris ses bijoux et ses chaussures, lui ont donné des coups de pied jusqu'à ce qu'elle perde connaissance, puis lui ont mis des menottes et l'ont jetée à l'arrière d'un camion.

Quand elle est revenue à elle, elle souffrait beaucoup d'une hémorragie interne, et était folle d'inquiétude sur le sort de son mari et de son fils. Elle ignorait où elle se trouvait mais deux jours après un garde lui a dit : "On vous a ramenée au Malawi, vous ne le quitterez plus jamais."

Les Chirwa passèrent la majeure partie des deux années suivantes au régime cellulaire, enchaînés et sans pouvoir communiquer entre eux ni avec leur famille. En 1983, lors d'un procès d'une injustice flagrante, Orton et Vera furent déclarés coupables de trahison sur la base de fausses preuves et condamnés à mort ; leur sentence fut confirmée en appel en 1984, mais commuée en emprisonnement à vie dans le courant de l'année. Fumbani fut relâché sans inculpation après plus de deux ans de détention sans contact avec l'extérieur.

Après l'audience d'appel, Vera et Orton furent ramenés à la prison de Zomba, toujours enchaînés. Pendant plus de huit ans Vera a été détenue à quelques mètres de son mari, sans qu'ils puissent se voir ni se parler. Elle raconte : "Je savais qu'il était de l'autre côté de la clôture, et quelquefois je l'entendais dans la cour du bas et il m'appelait. Parfois je l'entendais chanter des cantiques.

"Je l'ai vu une fois secrètement, en regardant par le conduit d'écoulement vers le quartier des hommes. Je l'ai vu assis là et j'ai simplement dit "hello", mais ils nous ont découvert et ont immédiatement bouché le conduit."

Vera était sans nouvelles de ses huit enfants. Elle ne pouvait correspondre, ni recevoir de visites : les proches qui venaient à la prison ont été menacés d'arrestation s'ils insistaient.

"On ne peut pas faire grand-chose en prison, vous savez", dit-elle avec un haussement d'épaules. "Durant les premières années j'étais enchaînée et je restais assise dans ma cellule ; je lisais, je priais, parfois je chantais. J'étais inquiète au sujet de mes enfants, en particulier celui qui était seul en Angleterre, mais je priais pour qu'il trouve des amis qui l'aident."

On lui a finalement permis de créer un jardin, où elle s'est efforcée de cultiver des pommes de terre et des choux pour compléter le régime insuffisant de la prison : riz, haricots et légumes avariés. On donnait parfois à Vera des journaux et magazines à lire, mais elle a aussi reçu quelques informations provenant d'autres sources. En 1988, par exemple, elle a su par une codétenue qu'AI avait pris son cas en charge. "Cette nouvelle", dit-elle, "m'a redonné l'espoir."

Mais ce fut seulement en 1992 qu'une évolution dramatique a commencé à gagner le Malawi et a eu une incidence sur les conditions carcérales à Zomba. Les émeutes pour les salaires, les mises en cause de l'Eglise catholique et la réduction de l'aide internationale en raison des violations des droits de l'homme, ont contraint le Président-à-vie à s'efforcer de réhabiliter son image aux yeux du monde. En juillet 1992, les autorités ont montré quelque clémence, et pour la première fois le couple a été autorisé à recevoir des lettres de leurs enfants et des visites du Comité international de la Croix-Rouge ; mais ils ne pouvaient toujours pas se rencontrer.

Trois mois après, une délégation de juristes britanniques a été autorisée à rendre visite au couple à la prison de Zomba. "Nous nous sommes vus pour la première fois lors de cette entrevue avec les juristes, puis ils nous ont laissés seuls ensemble pendant 15 à 20 minutes. Les juristes ont obtenu des gardes l'assurance que nous pourrions nous voir à partir de ce jour-là. J'étais tellement contente. Mais ensuite, malgré cette promesse, on ne nous a jamais permis de nous revoir."

L'état de santé d'Orton Chirwa, qui avait passé la plus grande partie de ses onze ans de détention, enchaîné à un au mur, se dégradait : âgé de 73 ans il était pratiquement sourd, souffrait d'ulcères gastriques et était presque aveugle en raison de cataracte et du manque de lumière naturelle. Un mois après la visite, Vera fut convoquée au bureau du directeur pénitentiaire et informée de la mort de son mari dans son sommeil. On lui permit de voir le corps mais elle n'obtint pas l'autorisation d'assister à l'enterrement.

"Les enfants sont revenus" dit-elle, et ils ont enterré leur père dans son village. L'église était pleine de monde, il y avait au moins 50 prêtres, et des milliers de gens sont venus pour exprimer leur affection envers cet homme."

Après la mort d'Orton, elle était déprimée. "Je n'attendais plus rien de la vie, je pensais que j'allais mourir en prison moi aussi!" Mais le 24 janvier, elle a été emmenée de la prison au bureau de l'inspecteur général, où elle a trouvé sa soeur et des cousins. "J'ignorais que j'allais être libérée", raconte-t-elle, "soudain j'étais libre."

Vera Chirwa a passé plusieurs mois à récupérer au Malawi avant d'entreprendre un voyage qui incluait des visites à ses huit enfants et 20 petits-enfants en Afrique, Europe et Amérique du Nord. Elle a déjà accepté de travailler à plein temps au Malawi, et de diriger le nouveau Centre de ressources juridiques - une initiative pour les droits de l'homme liée à l'ordre des avocats du Malawi.

"Mon travail aidera les gens qui ne peuvent payer les honoraires d'un avocat et parfois des victimes d'atteintes aux droits de l'homme. Ce sont des gens qui ont besoin de moi."

Quand on lui demande pourquoi elle veut commencer à travailler si promptement après sa libération, elle rit. "Si je me repose maintenant, comment vais-je me nourrir ? Et me loger ? Je suis vieille, mais je dois gagner mon pain. Et j'ai déjà eu des activités politiques, je ne pense pas pouvoir laisser les choses en l'état, il faut donc les changer."

Elle admet qu'il peut être dangereux pour elle de rentrer au Malawi, mais elle est convaincue que la situation politique va s'améliorer dans son pays. "En outre", dit-elle avec fermeté, "je ne veux plus jamais être une réfugiée."

Vers le milieu des années 60, quand Vera Chirwa étudiait le droit à Londres, elle a travaillé comme volontaire pour AI. "J'aimais beaucoup collecter les données concernant les prisonniers d'opinion pour les membres de l'organisation. J'étais loin d'imaginer qu'un jour j'en ferais partie!"

**Text between lines page 8**

**En 1968, elle a su par une codétenue qu'Al avait pris son cas en charge. "Cette nouvelle", dit-elle, "m'a redonné l'espoir."**

**Légendes****page 1**

Familles du professeur et de plusieurs étudiants de l'Université \*\*La Cantuta\*\* qui ont "disparu" et auraient été assassinés par des agents de l'armée péruvienne.

**page 2**

Zhang Ruiyu

**page 8**

Vera Chirwa



## **Terreur en Aceh**

### **Brutale répression par l'armée indonésienne**

Un homme de 80 ans chemine lentement sur une petite route de campagne dans une région isolée d'Indonésie. Brusquement des coups de feu éclatent : des soldats indonésiens ont tiré sans avertissement et le vieillard gît mort sur la route. Teungku Imam Hamzah a été tué en Aceh en avril 1992. Selon les autorités c'était un partisan d'un mouvement rebelle armé, mais il ne portait aucune arme lorsque les soldats ont tiré sur lui et l'ont tué.

Aucune mesure n'a été prise contre ses assassins - en Aceh les forces de sécurité indonésiennes torturent et tuent impunément.

Le monde extérieur n'a prêté aucune attention à cette partie de l'Indonésie ; et pourtant les habitants de l'Aceh vivent dans la peur. Il est temps d'agir.

### **Une tradition de résistance**

L'Aceh est situé à l'extrémité septentrionale de l'île de Sumatra, à environ 1 600 kilomètres de Jakarta, la capitale de l'Indonésie. La région a plus de trois millions d'habitants. Elle a été durant plusieurs siècles le cœur d'un puissant empire et a une longue tradition de résistance à toute domination extérieure.

Cette tradition a été reprise depuis deux décennies par un mouvement indépendantiste armé, **\*\*\*Aceh Merdeka\*\***. Celui-ci a bénéficié d'un soutien populaire parce que le développement industriel de la région ne profitait qu'à certains et que, selon la population, les représentants de l'administration centrale et les nouveaux arrivés manquaient de respect pour sa religion et ses coutumes. Les opérations armées d'**\*\*\*Aceh Merdeka\*\*** ont reçu en outre l'appui de déserteurs et d'éléments criminels qui partagent l'hostilité du mouvement envers le gouvernement central.

Après une période d'inactivité, **\*\*\*Aceh Merdeka\*\*** s'est manifesté à nouveau au début de 1989 en revendiquant une série d'attaques contre des postes de la police et de l'armée, qui endommagèrent des bâtiments et firent plusieurs morts.

Les responsables du gouvernement et de l'armée refusèrent initialement d'accorder de l'importance au mouvement mais s'aperçurent ensuite que de nombreux combattants rebelles avaient reçu un entraînement militaire à l'étranger et que l'organisation s'était acquise la sympathie de divers secteurs de la population.

Des membres d'**\*\*\*Aceh Merdeka\*\*** ont commis de graves violations des droits de l'homme et ont notamment tué des gens qu'ils considéraient comme des informateurs. Al condamne sans réserve ces violations et demande aux dirigeants du mouvement de faire respecter le droit international humanitaire par ses membres.

Les actes de cette opposition armée ne justifient cependant aucunement les nombreuses violations commises systématiquement par les forces armées indonésiennes depuis la reprise des attaques d'**\*\*\*Aceh Merdeka\*\*** en 1989.

### **L'envergure des persécutions**

On estime que les forces gouvernementales ont exécuté illégalement 2 000 civils dans la région depuis 1989, dont des enfants et des personnes âgées.

Au moins 1 000 personnes, et peut-être bien davantage, ont été arbitrairement arrêtées, au moindre soupçon de soutien aux rebelles.

De nombreuses personnes ainsi détenues ont été gardées longtemps au secret ou torturées pour leur arracher des aveux ou des renseignements d'ordre politique. D'autres ont "disparu" alors qu'elles étaient aux mains de l'armée ou de la police.

Plus de 50 personnes ont été condamnées à de nombreuses années de prison à l'issue de procès qui n'étaient que des parodies de justice ; certaines pourraient être des prisonniers d'opinion.

Au cours de l'année écoulée les tactiques brutales des forces de sécurité ont réussi à réduire considérablement l'opposition ouverte au gouvernement. Le nombre des assassinats politiques et autres exactions commis en Aceh a diminué. Mais il y a encore un grave problème de respect des droits de l'homme dans la région auquel il est urgent que la communauté internationale prête attention.

Aucune enquête indépendante n'a été effectuée sur les exactions commises au cours des quatre dernières années et les responsables ont échappé à la justice. Le sort des personnes tuées ou "disparues" n'a fait l'objet d'aucune investigation et les familles n'ont reçu aucune indemnisation.

#### Le contexte politique

Le Gouvernement indonésien réprime depuis plus de 25 ans la dissidence politique et les "troubles". Il restreint les droits civils et politiques des opposants politiques et des anciens prisonniers politiques. La cause de la justice reste subordonnée aux impératifs de la sécurité nationale. En dépit de l'existence de trois partis politiques et d'élections régulières, le système politique est étroitement contrôlé par le président et ses conseillers proches. En juin 1992, après des élections générales entachées par des allégations de fraude électorale, les trois partis politiques ont désigné le président Suharto comme candidat pour un sixième mandat consécutif. Comme les fois précédentes, il a été le seul candidat.

Les défenseurs des droits de l'homme sont soumis à de sévères restrictions. La censure a interdit un rapport sur les procès politiques en Aceh que la Fondation indonésienne d'assistance juridique avait établi en 1992.

Les autorités ont empêché les organisations internationales de protection des droits de l'homme, et notamment les organes des Nations Unies, de mener elles-mêmes des recherches en Aceh. AI n'a jamais pu obtenir l'autorisation de se rendre en Aceh ou dans d'autres régions d'Indonésie, non plus qu'au Timor oriental.

#### La répression militaire

Durant l'année 1989 et la première moitié de l'année 1990, les autorités mobilisèrent environ 6 000 soldats en garnison dans la région pour combattre **\*\*Aceh Merdeka\*\***. En juillet 1990, le président ordonna le déploiement de 5 000 hommes supplémentaires, dont des unités des Forces spéciales **\*\*Komando Pasukan Khusus\*\*** ou Kopassus, et d'autres unités spécialisées dans la lutte contre l'insurrection.

Le président, le commandant des forces armées et le nouveau commandant militaire régional ont donné pour instructions aux troupes ainsi déployées d'éliminer les auteurs de troubles. Arguant des exigences de la sécurité nationale, ils ont pratiquement donné carte blanche aux militaires et à la police.

Les méthodes employées ressemblent en tous points à celles utilisées dans les campagnes menées contre les rébellions dans d'autres parties de l'Indonésie et au Timor oriental. Les forces indonésiennes ont effectué des raids et des fouilles chez tous les habitants dans les zones soupçonnées d'abriter des rebelles. Les violations des droits de la population civile se sont multipliées.

Les maisons de villageois suspectés d'abriter ou de soutenir des rebelles ont été brûlées. Les femmes et les filles des hommes soupçonnés d'appartenir à la rébellion furent prises en otages et quelques-unes violées. Toute personne suspectée d'appartenir à **\*\*Aceh Merdeka\*\*** risquait l'arrestation arbitraire, la torture ou l'exécution sommaire.

Un élément clef de la campagne anti-rebelles en Aceh était la "coopération entre civils et militaires". Celle-ci comprenait une opération dite "hale de jambes", déjà utilisée au Timor oriental, consistant à obliger des villageois ordinaires à balayer une zone en avant des troupes pour débusquer les rebelles et essuyer leur feu.

Les autorités ont aussi fait couramment usage de groupes de "surveillance" locaux et de patrouilles de nuit effectuées par des civils encadrés par des militaires. Le refus d'y participer pouvait entraîner des châtements allant jusqu'à la torture et l'exécution publiques.

Le nouveau commandant militaire, le général H.R. Pramono, aurait déclaré en novembre 1990 : "J'ai dit aux gens, si vous trouvez un terroriste, tuez-le. Vous n'avez pas besoin d'enquêter... S'ils ne font pas ce que vous leur commandez, fusillez-les sur le champ ou égorgez-les".

Des centaines de civils ont été mystérieusement assassinés depuis juillet 1990. Les corps en décomposition des victimes ont été laissés dans des lieux publics, souvent au bord des routes, les pouces et quelquefois les pieds liés avec un noeud spécial. La plupart avaient été fusillés à bout portant, et également frappés avec un instrument contondant.

De nombreuses victimes ont simplement été fusillées et jetées dans des fosses collectives, dont certaines auraient contenu jusqu'à 200 corps. Appelé à s'exprimer après la découverte d'une de ces fosses, le commandant militaire régional a répondu : "Cette fosse existe en effet mais je ne pense pas qu'il puisse y avoir eu 200 corps. C'est difficile à dire avec les bras et les têtes tout mélangés".

Ces méthodes sont pratiquement identiques à celles utilisées pendant la période dite des "mystérieux assassinats", durant laquelle au moins 5 000 personnes avaient péri, dans d'autres parties de l'Indonésie, entre 1983 et 1986. Les autorités gouvernementales et militaires indonésiennes avaient alors décliné toute responsabilité et affirmé que ces morts étaient dues à une guerre de clans. Le président Suharto a toutefois révélé en 1989 dans ses mémoires que ces meurtres illégaux avaient été commis par les forces de sécurité et qu'ils faisaient partie d'une politique délibérée de "traitement de choc".

### Mort et destruction

Le Gouvernement indonésien a montré qu'il était prêt à tuer des civils désarmés, y compris des enfants, lorsqu'il veut écraser l'opposition. Les habitants de l'Aceh l'ont appris à leurs dépens.

En décembre 1991, à Pidie, les soldats du Kopassus ont tué un jeune homme, Nurdin Usman Murni, et lui ont coupé la tête, les bras et les jambes.

En juin 1991, près de Kemukiman Tijue, un officier du Kopassus a tué d'un coup de revolver un prisonnier qui avait les yeux bandés et les mains liées. Après avoir demandé aux villageois : "Avez-vous déjà vu tuer quelqu'un ?" cet officier a envoyé quelqu'un chercher une papaye ; il a enfoncé le canon de son revolver dans le fruit pour étouffer le bruit et a tiré deux coups dans la tête de ce prisonnier sans défense.

Dans la ville de Sigli, le 4 mai 1991, des soldats indonésiens auraient fusillé cinq personnes. Selon des témoins, ces exécutions publiques ont commencé au crépuscule et ont eu lieu dans différents quartiers de la ville, devant tout le monde. Aucune des victimes n'avait été inculpée ni jugée et leurs noms n'ont pas été publiés.

Iskandar Salim, employé d'un dispensaire public situé à Alue Nirih (Peureulak), a été tué en mars 1991. Il avait apparemment été arrêté parce qu'il était soupçonné d'avoir soigné des rebelles et de leur avoir fourni des médicaments. Un témoin a dit que deux soldats en uniforme lui ont ordonné de sortir d'une voiture et lui ont tiré une balle dans la nuque alors qu'il s'éloignait.

Al estime que les soldats indonésiens ont tué au moins 2 000 civils en Aceh depuis 1989. La plupart des victimes étaient des villageois ordinaires vivant dans des zones où les rebelles étaient apparemment actifs, en particulier dans les districts de Pidie, Aceh Utara et Aceh Timur. Aucune enquête officielle sur ces meurtres n'a jamais eu lieu.

Le but de ces meurtres est de terroriser la population locale afin de la faire collaborer avec les forces de sécurité. Certains villageois ont été tués pour venger la mort d'un soldat ou parce qu'ils n'avaient pas obéi à un ordre donné par un militaire.

Les troupes gouvernementales ont aussi exécuté des douzaines de combattants d'"Aceh Merdeka", apparemment sans jugement, au lieu de les arrêter.

### Détention au secret

Près de mille personnes, et peut-être davantage, ont été détenues au secret en Aceh de quelques jours à plus d'un an. Les forces gouvernementales ont procédé à des arrestations arbitraires pour intimider les personnes soupçonnées d'opposition au Gouvernement indonésien et pour obtenir des renseignements.

En 1992, les autorités ont libéré au cours de cérémonies officielles des centaines de personnes suspectées de sympathie pour les rebelles, qu'elles détenaient sans l'avoir admis. Aucune de ces personnes n'avait été inculpée ni jugée et aucune n'avait pu se prévaloir des

droits stipulés par le Code de procédure pénale tels que le droit à un avocat. Les représentants de l'armée ont déclaré aux avocats qui s'efforçaient de faire respecter les droits de l'homme que le Code ne s'appliquait pas lorsque la sécurité nationale était en jeu.

Toutes les personnes libérées ont dû signer et prononcer un serment de loyauté au gouvernement et à l'idéologie nationale, \*\*Pancasila\*\*.

D'autres personnes sont encore secrètement détenues en Aceh par la police ou les forces armées et beaucoup ont "disparu".

Mohammad Jaafar bin Abdurahman Ed, un père de quatre enfants soupçonné d'être partisan des rebelles, a été arrêté en août 1990 lorsqu'il est allé trouver un commandant militaire local pour protester de son innocence. Il a été transféré à un poste de commandement du Kopassus pour y être interrogé. Les autorités militaires ont par la suite refusé de fournir aucune information à son sujet aux membres de sa famille ou aux avocats. Sa famille craint qu'il n'ait été tué.

Teuku Ahmad Dewi, érudit islamiste réputé et directeur d'une école religieuse rurale située à Idi Cut, en Aceh Timur, a "disparu" en mai 1991. Sa "disparition" a fait suite à une altercation avec les autorités militaires d'Alue Nira où il était allé chercher le corps de son frère qui était soupçonné d'appartenir à la rébellion. Les efforts pour le retrouver se sont heurtés au mutisme des officiers et à la crainte des habitants. Des villageois ont dit à un journaliste : "Nous ne savons pas où il est. Vous pouvez demander à n'importe qui, personne ne saura ; et si quelqu'un vous interroge, dites seulement que vous ne savez pas non plus."

Abdurahman bin Samad a "disparu" de la prison de Lhokseumawe alors qu'il y purgeait une peine de 17 ans de réclusion pour subversion. Les membres d'une association de soutien aux prisonniers qui étaient allés le voir comme d'habitude en juin 1992 se sont aperçus qu'il n'y était plus. Les autorités de la prison ont dit qu'il avait été transféré au quartier général de Lhokseumawe mais les autorités militaires ont affirmé qu'ils ne le détenaient pas.

#### La torture en Aceh

En Indonésie et au Timor oriental tous les prisonniers politiques risquent d'être torturés. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur la torture a dit dans son rapport de 1992 que "des cas de torture se produisent en Indonésie, en particulier dans les affaires qui sont considérées comme une menace pour la sécurité de l'Etat. Dans les régions jugées instables, comme les territoires mentionnés précédemment, la torture serait appliquée assez couramment".

La torture et les mauvais traitements sont fréquents en Aceh depuis la mi-89 ; de nombreux prisonniers sont morts sous la torture. Des prisonniers politiques ont été torturés à l'électricité, frappés avec des gourdins et fouettés avec des câbles, brûlés avec des cigarettes, privés de nourriture et de sommeil et mis en état de suffocation ; ils ont subi des mutilations des organes génitaux et ont été violés.

Un chef de village, Ishak bin Ismael, est mort sous la torture en 1991. Il semblerait que les policiers de Baktia lui aient placé un madrier sur la nuque et aient marché ou sauté dessus jusqu'à ce qu'il meure. Ils ont ensuite mis son corps dans un sac et l'ont jeté dans une rivière proche.

Ismail bin Gani, un fonctionnaire père de quatre enfants, a été arrêté par les militaires en mars 1992. Soupçonné d'être partisan des rebelles, il a été détenu au secret pendant deux mois, et torturé pour lui arracher des aveux. Lorsque sa femme a enfin obtenu la permission de le voir en mai 1992, il avait les bras et les jambes cassés et des soldats ont dû le porter à sa rencontre. Il lui a dit qu'il avait été battu à plusieurs reprises avec un morceau de bois et n'avait reçu aucun traitement.

Un homme arrêté en octobre 1990 parce que soupçonné d'avoir eu des relations avec les rebelles a dit dans une lettre à AI : "On m'a déshabillé en ne me laissant qu'un sous-vêtement. Un moment après on m'a mis un bandeau noir sur les yeux puis on m'a traîné dans une petite cellule sombre et pleine de moustiques. Durant les 15 jours suivants on m'a torturé jour et nuit au cours d'interrogatoires par le service de renseignement de l'armée. On m'a battu, brûlé avec des cigarettes, fouetté, torturé à l'électricité, versé de l'eau dans le nez, obligé à boire de l'urine, et accablé d'insultes... Ces interrogatoires étaient destinés à me forcer à avouer des choses que je n'avais ni faites ni vues et dont je n'étais pas au courant".

Ce prisonnier a été déclaré coupable de subversion et condamné en mai 1991 à neuf ans de prison - sa peine a été prolongée jusqu'à 13 ans après l'échec de son appel devant le tribunal de l'Aceh (\*\*Aceh High Court\*\*). Il a demandé dans sa lettre que son nom ne soit pas mentionné, "...car sinon les choses empireront pour moi".

Les forces de sécurité indonésiennes en quête de vengeance ou de renseignements n'ont pas seulement torturé les prisonniers politiques, elles ont aussi battu et quelquefois violé des civils de la région. En avril 1992, au moins douze habitants du village de Tjot Kruet (Pase) ont été battus par des soldats qui cherchaient deux rebelles. Les soldats ont aussi forcé leurs victimes, dont trois vieillards, à battre des membres de leurs propres familles, à ramper sur un sol raboteux et à fixer le soleil pendant des heures.

Les autorités militaires et civiles indonésiennes ont reconnu que les membres des forces de sécurité utilisaient encore la torture mais ont refusé d'admettre qu'il s'agissait d'une politique délibérée. Et pourtant, pour les personnes détenues en Aceh, la torture est devenue systématique.

#### Prisonniers d'opinion

Plus de 50 personnes ont été condamnées à des peines allant de trois ans de prison à la mort, pour leurs prétendus liens avec \*\*Aceh Merdeka\*\*, à l'issue de procès qui n'étaient que des parodies de justice. Au moins 20 semblent être des prisonniers d'opinion.

Toutes ont été condamnées en vertu de la loi antisubversion, décret présidentiel de 1963 qui est encore en vigueur bien que des juristes indonésiens et le Rapporteur spécial sur la torture de l'ONU aient recommandé à plusieurs reprises son abrogation.

Ces procès, qui ont commencé en mars 1991, étaient destinés à montrer que le gouvernement respectait la légalité. Aucun d'eux n'a toutefois été conforme aux normes internationales en matière de justice, non plus qu'aux règles du Code de procédure pénale indonésien.

Le corps judiciaire indonésien, tout en étant théoriquement indépendant du pouvoir exécutif, lui est en pratique subordonné. Les juges, les procureurs et les autres employés des tribunaux sont des fonctionnaires et sont donc sujets aux pressions exercées par les autorités civiles et militaires.

Les officiers interviennent couramment dans le processus judiciaire et les juges ne protestent quasiment jamais contre cette ingérence dans les affaires à caractère politique. On sait donc d'avance que les accusés seront déclarés coupables, et les peines même sont souvent décidées avant le procès avec les autorités militaires.

La plupart des accusés ont été arrêtés et détenus sans mandat par les militaires en violation des dispositions du Code de procédure pénale. La plupart ont été gardés au secret jusqu'à l'ouverture de leurs procès, souvent sans que leurs familles ne sachent où ni pourquoi ils étaient retenus prisonniers. Les aveux de nombre d'entre eux et le témoignage de certains témoins de l'accusation ont été extraits sous la menace et parfois sous la torture.

Aucun des accusés n'a pu obtenir la présence d'un avocat aux interrogatoires ni consulter un avocat avant le début de son procès. La plupart d'entre eux ont été défendus par des avocats commis d'office et dépourvus d'expérience des procès politiques. Ces avocats se sont heurtés à des obstacles quasi insurmontables dans la défense de leurs clients. La plupart n'ont été désignés que quelques jours avant le procès et n'ont pu avoir accès aux pièces judiciaires indispensables auxquelles ils avaient légalement droit. Les témoins à décharge sont rarement autorisés à témoigner dans ce genre de procès.

Les avocats de la défense ont en outre fait l'objet de pressions politiques de la part des autorités. Les autorités militaires et judiciaires ont "conseillé" à des avocats chargés de la défense de suspects en Aceh de ne pas trop les défendre.

Autant qu'Al le sache, il n'y a jamais eu de témoins de la défense à aucun de ces procès.

#### Conclusion

Au cours du quart de siècle qui s'est écoulé depuis son accession au pouvoir, le Gouvernement indonésien a commis toutes sortes de violations des droits de l'homme. Certaines ont retenu l'attention de la presse mondiale, par exemple le massacre de novembre 1991 au

**Timor oriental, ou les troupes indonésiennes ont ouvert le feu sur une procession funéraire pacifique, et tué au moins 100 hommes, femmes et enfants désarmés.**

**Mais loin de n'être qu'une aberration isolée, cette manifestation de mépris pour la vie humaine correspond à la conception que se font les forces de sécurité indonésiennes de leur travail. Les meurtres, les "disparitions", les arrestations arbitraires et la torture sont institutionnalisés et conçus comme la réaction normale à la dissidence politique et à tout ce qui est perçu comme une menace à la sécurité nationale.**

**Sans véritable protestation de la part de la communauté internationale et en l'absence de mécanismes juridiques ou politiques internes de contrôle, les forces de sécurité ont continué à commettre impunément de telles exactions. Aucune mesure n'a été prise à notre connaissance contre les membres des forces de sécurité qui ont tué ou blessé en Aceh des civils sans armes. Cette impunité constitue un message indiquant clairement que de telles violations seront tolérées et même approuvées, ce qui renforce la probabilité de nouvelles exactions dans l'avenir.**

**Les habitants de l'Aceh ont le droit d'être traités humainement et équitablement mais le monde extérieur s'est désintéressé de leur sort. Ils méritent une mobilisation immédiate en leur faveur.**

Légendespage 3

Ridwan Ibas, 33 ans, est emmené en mai 1991 au tribunal de district de Banda Aceh, qui l'a condamné à sept ans de prison pour subversion.

page 4

Amir Syam, 35 ans, est conduit en mai 1991 devant le tribunal de district de Banda Aceh. Il a été condamné pour subversion à six ans d'emprisonnement - réduit à cinq ans en appel.

page 4

Mulkan Usman : prisonnier d'opinion. Il a été accusé de subversion et condamné à 12 ans de prison en mai 1991, peine portée à 15 ans en appel. Pendant son procès il est revenu sur une grande partie de sa déposition faite pendant l'interrogatoire, au motif qu'elle lui avait été arrachée sous la contrainte. Son comportement semblait indiquer qu'il avait été torturé en détention. Des observateurs du procès ont dit qu'il ne pouvait pas se déplacer sans aide et qu'il était soutenu par des hommes de la sécurité. Mulkan Usman a dit avoir été sympathisant d'\*\*\*Aceh Merdeka\*\* depuis la fin des années 70 parce qu'il était frustré de ne pas trouver de travail. Il n'y avait toutefois aucune preuve qu'il ait eu recours à la violence ou préconisé son usage.

page 5

Adnan Beuransyah : prisonnier d'opinion. Ce journaliste, jugé pour subversion en mai 1991, était accusé d'avoir assisté à des "réunions clandestines" durant lesquelles étaient discutés les objectifs d'\*\*\*Aceh Merdeka\*\* et d'avoir encouragé la population de l'Aceh à boycotter la fête nationale de l'Indonésie. Lors de son procès, il a déclaré : "On m'a frappé et donné des coups de pied alors que j'avais les yeux bandés. Ils se sont particulièrement attaqués à mes tibias. J'ai encore des cicatrices sur le dos. On m'a brûlé les cheveux et le nez avec des mégots de cigarettes. On m'a envoyé des décharges électriques dans les pieds et les organes génitaux et dans les oreilles jusqu'à ce que je m'évanouisse. J'avais le corps meurtri et ensanglanté, et j'avais été tellement battu et avais reçu tant de coups de pied que je crachais du sang. Ces traitements ont continué jusqu'à ce que je signe le compte-rendu d'interrogatoire qu'ils avaient préparé."

Le tribunal a refusé de prendre en considération le fait qu'il avait été torturé et l'a condamné à huit ans de prison. En appel, cette peine a été portée à neuf ans.

page 5

Village côtier à Aceh Besar (province de l'Aceh)

page 6

Troupes indonésiennes en patrouille à Banda Aceh

page 6

Hasbi Abdullah : prisonnier d'opinion. Enseignant dans une université, il a été déclaré coupable de subversion et condamné à 14 ans de prison en mai 1991 pour avoir assisté à des "réunions illégales" où l'on avait discuté des activités d'\*\*\*Aceh Merdeka\*\*". Sa peine a été portée à 17 ans en juillet 1991 à la suite d'un appel devant le tribunal (\*\*High Court\*\*). Hasbi Abdullah a reconnu être sympathisant des objectifs nationalistes d'\*\*\*Aceh Merdeka\*\*" mais a démenti appartenir à cette organisation. Les témoins à charge ont même confirmé ce témoignage.